

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 11/03/2024

Raportu n°5

Aide aux lieux de spectacles

« LOCHI D'ARTE : I SCENI ».

**Subvention annuelle de fonctionnement aux
lieux de diffusion de spectacles.**

SERVIZIU CULTURA

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

- Afin de favoriser la diversité culturelle en encourageant la circulation des œuvres sur le territoire, la coproduction de la création artistique insulaire et les échanges avec l'extérieur,
- Garantir l'égalité d'accès aux spectacles,
- Favoriser le rayonnement culturel de l'île,
- Assurer la cohésion sociale des territoires et accompagner la construction de leur identité,
- Favoriser l'intégration de la langue corse dans le projet.

La Collectivité de Corse, dans sa politique visant à soutenir le programme d'activité, permet aux lieux de spectacle de diversifier et d'étoffer leur programmation annuelle.

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

ARTICLE PREMIER : de demander à la Collectivité de Corse une aide financière de fonctionnement au titre de l'année 2024 pour l'aide aux lieux de spectacle « LOCHI D'ARTE : I SCENI ».

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement comme suit :

- Montant de l'opération HT : 285 441,00 euros HT.
- Participation CdC 60% : 155 003,00 euros HT.
- Participation de la commune 40% : 130 437,00 euros HT.